

Zones d'Education Prioritaire

Réunies à Rouen, les 12 et 13 mai 1998, les Villes membres du Réseau Français des Villes Educatrices ont débattu de la place des collectivités territoriales dans le **dispositif des Zones d'Education Prioritaire**.

Depuis la mise en place de cette politique, les villes se sont investies aux côtés de l'Education Nationale pour développer un **véritable partenariat** dont l'objectif est la réussite du système éducatif. Les actions menées dans le respect des compétences de chaque Institution et des missions spécifiques de l'école de la République, ont permis, le plus souvent, la mise en place d'expériences innovantes dans et autour de l'école, facilitant l'ouverture des établissements sur le quartier (familles, associations...) et favorisant la réussite scolaire.

Dans le cadre de la relance des Zones d'Education Prioritaire, et au-delà des bilans contrastés, il est nécessaire de réaffirmer la place et le rôle des collectivités territoriales dans cette politique.

Alors que l'Education Nationale souhaite recentrer son action sur les apprentissages fondamentaux, les évolutions et réalités sociales, économiques et culturelles actuelles, démontrent la nécessité d'une action concertée étroite entre les différents partenaires de la vie de la cité. Il convient donc de reconnaître le **bien fondé des projets éducatifs locaux dans le cadre d'un partenariat actif**. Les contrats de réussite projetés doivent permettre d'associer les villes à leur mise en place, afin de déterminer des objectifs communs sur le plan qualitatif et quantitatif.

Par ailleurs, **la question des écoles et collèges situés en Zone d'Education Prioritaire ne peut être dissociée de celle relative à la politique de la Ville**. Il est en effet indispensable d'assurer la cohésion de ces dispositifs. Dans ce cadre, les villes soulignent la nécessité d'agir sur les points suivants :

1. missionnement spécifique des responsables de l'Education Nationale à tous les niveaux, sur la mise en place, le fonctionnement et la valorisation de partenariats effectifs fondés sur la réussite scolaire de tous les enfants.
2. mise en place d'une véritable politique de santé scolaire dotée de moyens suffisants.
3. sensibilisation et formation des acteurs intéressés au succès de ces partenariats : élus, personnels territoriaux, personnels de l'Education Nationale, familles, Institutions d'Etat...
4. développement d'une politique de logement social sur l'ensemble du territoire visant à assurer la mixité des populations.
5. création de véritables formations adaptées pour assurer la pérennité des emplois émergents dans ce secteur.

Fait à Rouen, ce 13 mai 1998